



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/519
7 juillet 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 2 JUILLET 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU LUXEMBOURG AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le
2 juillet 1997 de la Présidence au nom de l'Union européenne sur la situation en
Haïti.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
du Luxembourg auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Jean-Louis WOLZFELD

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence au nom de l'union européenne
sur la situation en haïti, publiée le 2 juillet 1997

L'Union européenne a pris acte de l'ajournement sine die du deuxième tour des élections partielles en République d'Haïti, annoncé le 12 juin 1997, et de la démission du gouvernement de M. Rosny Smarth, survenue le 8 juin 1997.

Préoccupée par le climat dans lequel s'est déroulé le processus électoral en Haïti, elle espère très fermement que le peuple haïtien pourra s'exprimer dans les meilleurs délais dans des élections libres, honnêtes et transparentes, offrant aux citoyens la plus large gamme d'opinions et de choix selon des règles et procédures acceptées par tous.

Elle exprime le voeu que le nouveau gouvernement puisse être rapidement formé.

Elle réaffirme sa détermination à poursuivre son appui au renforcement de l'État de droit et au développement économique et social d'Haïti.
